

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/019C

SEANCE DU 30 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

24.06.2020

Date d’Affichage

07.07.2020

Objet de la Délibération

Désignation de deux
représentants du Conseil
Municipal au sein du Conseil
d’Administration du Collège de
Fontenilles.

L’ an deux mille vingt, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à l’Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

Absents :

M. AITA procuration à M. TOUNTEVICH,

M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.

Secrétaire : Mme Garcia

Monsieur le Maire expose qu’il y a lieu de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d’Administration du collège Irène Joliot Curie de Fontenilles.

Il fait part des candidatures de Madame Jessy LEROUX TARDIEU et de Monsieur Mohammed EL HAMMOUMI.

Entendu l’exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à la majorité des membres présents :

- Madame Jessy LEROUX TARDIEU par 22 voix en qualité de 1^{er} délégué du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d’Administration du collège de Fontenilles,

- Monsieur Mohammed EL HAMMOUMI par 22 voix en qualité de 2^{ème} délégué du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d’Administration du collège de Fontenilles.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le Maire
Christophe Tountevich

